

Trier, c'est préserver !

Chaque jour, grâce au tri et au recyclage des emballages ménagers, nous participons à la protection de l'environnement. Emissions de CO2 évitées, eau, énergie et ressources naturelles préservées ; autant de contributions contre le réchauffement climatique !

En 2021, chaque Français a trié en moyenne 69 kg d'emballages ménagers et de papiers. Un geste de tri aujourd'hui bien ancré dans nos habitudes de consommateurs devenu quotidien et pratiqué par 89% de la population. Avec la simplification du geste de tri en début d'année, nul doute que le tri va encore progresser et permettre des économies de ressources naturelles, d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre (GES) avec le recyclage de toutes ces matières.

Par exemple, une famille de quatre personnes qui trie ses emballages, permet d'éviter l'émission de 115 kg de CO2 chaque année, soit l'équivalent de 717 km en voiture et d'économiser 688kwh soit l'équivalent de 4 590 heures de télévision. Ce sont par ailleurs, autant de pétrole, sable ou minerai de fer qui ne seront pas prélevés sur nos réserves naturelles.

Trier n'est pas jeter !

C'est pourquoi, aujourd'hui, « *Trier n'est pas jeter !* » mais plutôt économiser nos ressources en offrant une seconde vie à nos déchets. En triant tous les emballages et tous les papiers, sans oublier les petits emballages métalliques et plastiques, nous dynamisons les boucles du recyclage et de l'économie circulaire.

Au Pays Basque, les premiers résultats, après quelques mois de mise en place des nouvelles consignes de tri (hors verre) sont très encourageants. Entre 2022 et 2023, les tonnages de collectes sélectives (poubelle jaune) ont progressé de 16% ! Alors que dans le même temps, ceux concernant les ordures ménagères (poubelle noire) ont diminué de 8%.



Trier, c'est recyclé !



En 2021, en France, le taux d'emballages recyclés se situe à 72%*. Grâce à ce recyclage, ce sont 2,2 millions de tonnes de Co2 qui ont été évitées. Ces économies de CO2 contribuent à lutter contre le réchauffement climatique et s'ajoutent à de nombreux autres bénéfices environnementaux.

En évitant d'utiliser des matériaux vierges, le recyclage génère des économies d'eau et préserve nos ressources naturelles non renouvelables (pétrole, gaz, uranium, fer, bauxite...). Enfin, il contribue à réduire l'acidification de l'air et la pollution de l'eau. Aujourd'hui, nous sommes entourés de produits recyclés qui nous prouvent que le recyclage est bien une réalité.

Et tout commence par l'habitant et son geste de tri, 1^{er} maillon d'une chaîne favorable au développement durable.

Après ce geste, **tous les papiers et emballages ménagers triés sont transférés aux centres de tri du pôle Canopia à Bayonne (visite possible : voir biltagarbi.fr)**. Ils seront alors séparés par types de matières et, une fois séparés, envoyés dans les filières industrielles de recyclage.

Sur l'ensemble des déchets triés, 95% sont recyclés en France ou en Europe. Les 5% restants sont pour l'heure valorisés énergétiquement. Le temps que les filières de recyclage se développent. Globalement, en fonction des matériaux d'emballages les applications sont multiples. Tour d'horizon des économies réalisés grâce au recyclage sur quelques produits.

L'ACIER :

50% de l'acier est produit à partir de ferrailles d'acier récupéré. Ainsi pour 1 tonne d'acier fabriquée avec des déchets d'emballages on économise entre autres 1,9 tonne de minerai de fer et 600 kg de charbon. Après traitement dans les aciéries, cet acier recyclé est préparé pour redonner des pièces de moteur d'avion, des chariots de supermarché, des boules de pétanque ou encore des boîtes de conserve. Avec 850 boîtes de conserves on peut, par exemple, fabriquer un lave-linge.

L'ALUMINIUM :

30% de l'aluminium produit vient déjà du recyclage. Il se recycle à 100% et indéfiniment, et cette fabrication secondaire nécessite beaucoup moins d'énergie que celle effectuée à partir

de matière première vierge (95% en moins). Avec 1 tonne d'aluminium fabriqué avec des déchets d'emballages on économise 2,4t de bauxite et 1 m3 d'eau.

Une fois recyclé nous retrouvons notre aluminium recyclé dans des tondeuses à gazon, des radiateurs, des semelles de fer à repasser. Ainsi en triant 250 cannettes nous pouvons fabriquer un cadre vélo.

LES BRIQUES ALIMENTAIRES ET LES CARTONS :

Le recyclage des briques alimentaires et des cartons permettent d'économiser du bois : deux tonnes pour une tonne de briques alimentaires ou de cartons triée. La pâte à papier issue de leur recyclage se transformera en papier recyclé, papier peint, essuie-tout ou encore de nouveaux cartons d'emballages. Par exemple il faut six briques de soupe pour faire un rouleau de papier toilette.

LES BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE :

Issues de la transformation du pétrole, les bouteilles et flacons que nous recyclons aujourd'hui sont de deux types : Les bouteilles transparentes ou PET et les opaques ou PEHD. Grâce au tri et au recyclage d'une tonne de ces bouteilles et flacons régénérés en paillettes ou granulés nous économisons près de 610 kg de pétrole brut et 300 kg de gaz naturel. Les débouchés pour cette nouvelle matière issue du recyclage sont multiples. Ainsi nos bouteilles et flacons deviennent fibres textiles, rembourrage pour l'industrie automobile, tuyaux et mobiliers urbains ou encore sont recyclées directement en bouteilles et flacons plastiques.

LE VERRE :

Finissons par le verre. Chaque bouteille en verre fabriquée aujourd'hui contient plus de 50% de verre recyclé. Après collecte et traitement dans les verreries, le verre d'emballage redevient des bouteilles en verre, car le verre se recycle à 100% et à l'infini. Par ailleurs, avec le recyclage d'une tonne d'emballages en verre, on économise 660 kg de sable et 100 kg de calcaire.

**chiffres In Rapport annuel CITEO 2021 – 2022 : https://bo-citeo.dev-dropteam.com/sites/default/files/2022-06/20220630_RAPPORT_ANNUEL_CITEO_2021-2022.pdf*